ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire

**Service académique
de l'enseignement privé**

SAEP
Service académique de l'enseignement privé 1er degré
Affaire suivie par :
Agnès Coquard
Tél : 02 47 60 77 23
Mél : saep@ac-orleans-tours.fr

267, rue Giraudeau
CS 74212
37042 Tours Cedex 1

Tours, le 4 octobre 2021

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

à

Objet : accompagnement des professeurs des écoles stagiaires

Référence : décret n° 2014-1016 du 8 septembre 2014 portant attribution d'une indemnité de fonctions aux personnels enseignants du premier degré exerçant des fonctions de maître formateur ou chargés du tutorat des enseignants stagiaires

Vous avez été retenue pour accompagner professeur des écoles stagiaire.

Je vous informe que vous percevrez, au titre de ces fonctions, une indemnité d'un montant de 1250 € brut pour l'année scolaire. Cette indemnité peut faire l'objet d'une suspension dans les cas suivants : congé de maternité de la stagiaire, absence prolongée du ou de la stagiaire (placement en congé longue maladie notamment...).

Dans l'éventualité où ce tutorat ferait l'objet d'une fin anticipée, vous voudrez bien m'en aviser dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de votre engagement dans l'accompagnement et le soutien apportés à votre nouveau collègue.

**Pour l'Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire
et par délégation
le Secrétaire général**

Jean-Jacques Le Roux